

Image not found or type unknown



Adresse de réunion ag erronee

Par **mentalo**, le **29/05/2016** à **20:46**

La convocation à l'AG de notre copropriété indiquait une adresse différente de celle où elle a finalement du lieu.

Du coup, le nombre des participants à été nettement inférieur à celui qu'on constatait habituellement.Or, il y avait a l'ordre du jour une question qui divisait fortement les copropriétaires. La décision prise est formellement reguliere même si l'AG peut être qualifiée de "squelettique".

L'erreur mentionnée peut-elle constituer un motif recevable d'annulation de l'AG afin de reconouer une nouvelle AG ayant le même ordre du jour ?

Merci